Pour se déplacer au sein du Domaine, il est conseillé de privilégier les transports en commun et les modes de transport doux (vélo, marche). L'usage de la voiture reste néanmoins possible à condition de se conformer strictement aux indications et consignes communiquées ainsi qu'au Règlement de visite et de circulation.

Sauvegarder et respecter le patrimoine

Le domaine de Versailles est un **site classé** monument historique et **labellisé** Jardin remarquable.

Il s'agit d'un site naturel fragile où il est stricement interdit de nettoyer, entretenir, vidanger les véhicules.

Respecter le code de la route

Pour la sécurité de tous les visiteurs et agents du Domaine, il est prié de :

- n'utiliser que les voies carrossables autorisées
- respecter les priorités à droite à toutes les intersections,
- respecter la priorité aux piétons,
- circuler avec les feux de route allumés en cas de visibilité insuffisante,
- porter systématiquement la ceinture de sécurité,
- limiter sa vitesse à 30 km/h,
- par temps sec : limiter le dégagement de poussière.

Stationner

Pour préserver le confort de visite et la sécurité de tous, il est prié de respecter les règles de stationnement suivantes :

- des parcs de stationnement sont aménagés pour les véhicules,
- il est interdit de stationner sur les bouches d'incendie,
- les vélos doivent être stationnés dans les parcs prévus à cet effet.

- PARKINGS

Il existe plusieurs parkings, payants ou gratuits :

- Devant le Château : parking payant de la <u>Place</u>
 <u>d'Armes</u> accessible aux voitures et autocars ouvert
 24h/24h. Consulter les tarifs.
- Dans le Parc : parkings gratuits du <u>Grand Canal</u>, du <u>Petit Trianon</u>, du <u>Grand Trianon</u>, du <u>Hameau de la Reine</u> (autocars uniquement au parking du <u>Carrefour des Trianon</u>). L'entrée dans le Parc est payante (12 € pour les voitures).

Véhicules autorisés

Largeur: 2,5 m maximum

Hauteur: 4 m maximum

- ACCÈS AU DOMAINE

Accès payants:

3 € pour une moto,

- 12 € pour une voiture,
- 30 € pour un autocar (à partir de 12 places).

Accès gratuit pour :

- les personnes handicapées et leur accompagnateur (sur présentation d'un justificatif),
- les taxis en service,
- les autocars ayant acheté 30 billets d'entrée au Domaine de Trianon ou Passeports (sur présentation de la réservation ou des billets),
- les bus scolaires (sur demande écrite de l'école au secteur éducatif via le formulaire de contact).